

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{ER} avril 2009

OBJET

de la Délibération

PUBLICATIONS PATRIMONIALES 2009 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Date de convocation du Conseil Municipal

24 mars 2009

Date d'affichage : 24 mars 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, MM. LE COUVIOUR, MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO

Mme JEHANNO à Mme GOUTTEQUILLET

Mme LE DOARE à M. LE ROCH

PUBLICATIONS PATRIMONIALES 2009 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Afin de permettre l'accès d'un plus large public au patrimoine pontivyen et d'homogénéiser les publications des deux circuits d'interprétation du patrimoine, il sera créé en 2009 deux dépliants supplémentaires pour le circuit «Napoléonville», un livret pour adultes en italien/espagnol et un livret-jeu pour enfants.

Par ailleurs, la Ville de Pontivy souhaite engager un programme pluriannuel de publications patrimoniales concernant des sites et des monuments ouverts à la visite.

Toutes ces publications auront le même format et déclineront la même charte graphique. Elles seront éditées en français, anglais et breton.

Le château des Rohan est le premier concerné par ce programme. Un dépliant de présentation et un guide de visite seront réalisés en 2009.

Le coût total des quatre publications (graphisme, traduction, impression) s'élève à 6442,21 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Conseil général : 1 288,44 euros (20% du montant HT)
- Conseil régional : 1 932,66 euros (30% du montant HT)
- Ville de Pontivy : 3 223,11 euros (50% du montant HT)

Nous vous proposons :

- d'approuver ce plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil général et du Conseil régional

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 avril 2009

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH